Le **Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** entreprend une réflexion pour **imaginer et construire son avenir.**

**Notre territoire a besoin du Parc, le Parc a besoin de vous.** Sa future Charte, établie pour 12 ans, sera **la vôtre** : vos idées, vos propositions, votre regard sur l'avenir et surtout votre engagement à nos côtés, sont autant de sources pour le projet que nous allons bâtir ensemble.

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

desvolcansetdeshommes

OBJECTIF 2011-2022

charte@parcnaturel-volcansauvergne.com

Montlosier, le 19 mai 2009

# Révision de la charte - Acte 3
# « Faites bouger les Volcans d'Auvergne ! »

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne organise **un cycle de rencontres publiques** au cours desquelles tous les habitants sont invités à s'exprimer sur leur vision du territoire et leurs attentes pour l'avenir. La deuxième aura lieu le **vendredi 29 mai** au foyer rural d'**Orcines**, dans le Puy-de-Dôme.

Après les séminaires d'écoute et de partage (été 2008), le cycle de réunions territoriales avec les élus et les représentants socioprofessionnels et associatifs (février et mars 2009), 6 rencontres publiques se tiendront en mai, juin et juillet prochains sur l'ensemble du territoire.

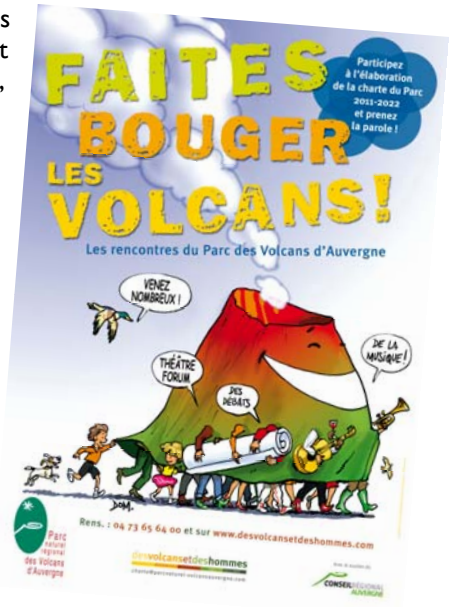


Placés au cœur de ces rencontres conviviales, les habitants sont appelés à participer et débattre pour imaginer collectivement le projet de territoire du Parc des Volcans d'Auvergne pour la période 2011-2022.
C'est dans cette perspective que le Syndicat mixte du Parc organise ces 6 rencontres publiques sur l'ensemble du territoire au sein de ses régions naturelles que sont la Chaîne des Puys, les Monts Dore, l'Artense, le Cézallier et les Monts du Cantal.
Les échanges et débats engagés permettront de recueillir les avis, les attentes et les propositions des habitants, dans une dynamique participative et prospective.

Calendrier des 6 rencontres publiques (à partir de 19h30) :
- Artense : salle des fêtes de la Tour d'Auvergne, le16/05
- Chaîne des Puys : foyer rural d'Orcines, le 29/05
- Cézallier : salle polyvalente de Marcenat, le 13/06
- Monts du Cantal est : salle polyvalente de Vic-sur-Cère, le 19/06
- Monts Dore : salles des fêtes du casino de La Bourboule, le 26/06
- Monts du Cantal ouest : salle polyvalente de Trizac, le 3/07

Pour mémoire
L'année 2009 est consacrée à la rédaction de la future charte du Parc des Volcans d'Auvergne. Ce texte de référence expose un projet global et fédérateur pour ce territoire classé Parc naturel régional par le 1er Ministre, à la demande de la région. En effet, il définit pour 12 ans les objectifs à rechercher, les mesures et les actions prévues pour les atteindre en matière :
- de préservation des milieux naturels et des paysages,
- de contribution aux projets d'aménagement et de développement économique, social et culturel du territoire,
- et d'accueil, d'information et d'éducation des différents publics.

Concrétisé par la charte du Parc, ce projet précise également les rôles et engagements des élus des communes et de leurs groupements, des départements, de la région et de l'Etat, ainsi que de son Syndicat mixte de gestion et des partenaires nécessaires à sa mise en œuvre. Son élaboration repose donc sur le croisement des attentes et des points de vue de tous les acteurs du territoire, des collectivités locales et des administrations.
*Visitez le site dédié à la révision de charte :* www.desvolcansetdeshommes.com

Contact presse :
Service communication – Thomas Ganlut
tél. : 04 73 65 64 38 - tganlut@parcnaturel-volcansauvergne.com
Mission révision de charte – Carine Dubos
tél. : 04 73 65 64 25 – cdubos@parcnaturel-volcansauvergne.com